

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 6 mai 2021

### **Les UMIH déposent au Conseil d'Etat un référé pour ouvrir les discothèques le 30 juin**

**L'UMIH Nuit, l'UMIH Rhône, l'UMIH Lot et Garonne, l'UMIH Nantes, l'UMIH Puy de Dôme, l'UMIH Pays Basque, l'UMIH Morbihan et l'UMIH Loir et Cher, représentants d'exploitants de discothèques ont introduit hier un référé-liberté devant le Conseil d'Etat en vue de permettre la réouverture des établissements de nuit.**

Ce référé est introduit par Maîtres Clarisse SAND et Frédéric NIEL, avocats au Barreau de Paris et associés du Cabinet SAND AVOCAT, à l'encontre du décret du 1<sup>er</sup> mai 2021 et du plan de déconfinement publié par le gouvernement le 30 avril 2021.

Ce référé-liberté demande au Conseil d'Etat d'intégrer en urgence les établissements de nuit dans le plan de déconfinement au même titre que les concerts et les mariages. En effet, ces derniers vont pouvoir se tenir librement à compter du 30 juin, alors qu'ils se déroulent de la même manière, en lieux clos, dans un contexte festif, avec de la danse et des boissons alcoolisées. Sur quel fondement peut-il légitimement être invoqué un respect des gestes barrières dans un cas, et un risque de propagation épidémique dans l'autre ?

La requête insiste sur la discrimination dont sont victimes les discothèques, seul secteur d'activité à n'avoir aucune date de réouverture.

Cette requête vise aussi à faire reconnaître par le Conseil d'Etat l'absence de mesures économiques justes et adaptées aux discothèques, dès lors que leur fermeture décidée par l'Etat depuis plus de 13 mois entache les principes constitutionnels et conventionnels de leur droit de propriété.

**Roland HEGUY, Président de l'UMIH** *"Le secteur des discothèques en France comporte 1.600 entreprises, le chiffre d'affaires généré par ce secteur est d'environ 1 milliard d'euros et emploie près de 30.000 salariés. Au-delà de ces chiffres directs, le secteur de la nuit est un élément indispensable de l'industrie hôtelière et de l'attractivité des territoires en ce qu'il irrigue nos cafés, nos hôtels et nos restaurants. Le voir disparaître progressivement, avec déjà plus de 100 fermetures définitives, est une catastrophe pour le tourisme français !"*

**Thierry FONTAINE, Président d'UMIH Nuit et d'Umih du Rhône** *"Nous sommes le dernier secteur à n'avoir aucune perspective de réouverture ! Depuis notre fermeture, il y a près de 15 mois, nous voyons se multiplier les soirées privées et fêtes clandestines sans aucune sécurité et sans contrôle. Notre profession est encadrée par le code de la santé publique et est responsable de la sécurité incendie, des nuisances sonores, de la protection contre l'ivresse publique, de la protection des mineurs, etc. Des mauvaises habitudes ont été prises par les jeunes, et il faut vite les faire revenir vers nos professionnels de la nuit ! ».*

Gageons que les éléments juridiques versés dans cette requête permettront à ce secteur, le plus douloureusement touché par les décisions de fermeture, de rouvrir le 30 juin.

**Contact presse :**

Ophélie Rota 06.82.82.95.82 ou Charlotte Le Moniet 07.87.02.69.66